

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi cinquième jour d'octobre deux mille vingt, à vingt heures.

Le conseil de la Municipalité de Caplan siège à huis clos ce lundi cinquième jour d'octobre deux mille vingt par voie téléphonique.

Sont tous présents à cette séance par téléphone :

Sont présents :           Lise Castilloux, maire  
                                  Jean-Marie Chouinard, conseiller  
                                  Jean-Marc Moses, conseiller  
                                  Keven Desbois, conseiller  
                                  Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante  
                                  Wilson Appleby, conseiller  
                                  Jean-François Nellis, conseiller

Sont aussi présents :   Annie Robichaud, directrice générale et secrétaire trésorière  
                                  Mélanie Roy, directrice des loisirs  
                                  Toma Rioux, directeur des travaux publics

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents au téléphone forment le quorum.

---

---

## **ORDRE DU JOUR**

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
2. Acception que la séance soit tenue à huis clos;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020;
5. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 septembre 2020;
6. Finances /comptes pour approbation;
7. Remise certificat honorifique – prix Bénévolat Québec 2020;
8. Correspondance :
  - 8.1 Fondation santé Baie-des-Chaleurs - Demande aide financière;
  - 8.2 Ministère des Transports – Suivi demande diminution limite de vitesse;
9. MRC de Bonaventure – CPTAQ / Nouvelle proposition d'entente à portée collective -Dossier # 415181 (Adoptée en vertu de l'Article 59 de la LPTAAQ);
10. Demandes de changements au règlement de zonage de la Municipalité de Caplan;
11. Approbation de vente de véhicules et d'équipements usagés;
12. Disposition de biens usagés – mise en vente divers items;
13. Projet caserne incendie et garage municipal – publication carrousel;
14. Plan des mesures d'urgence – Date de rencontre et mise à jour;
15. Suivi des dossiers des élus;
16. Autres sujets :
  - 16.1 Mesures COVID – Travaux publics;

- 16.2 Départ de deux employés – motion de remerciements;
- 16.3 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement # 277- 2020 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure dans le secteur du havre de pêche du ruisseau Leblanc;
- 16.4 Dépôt d'un projet de Règlement # 277- 2020 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure dans le secteur du havre de pêche du ruisseau Leblanc;

Période de questions;

Approbation du présent procès-verbal séance tenante;

Levée ou ajournement de la séance.

## **1. OUVERTURE DE SÉANCE**

Le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

Les deux directeurs des départements sont maintenant invités à participer aux séances du conseil.

### **RÉSOLUTION 020 - 10 - 235**

## **2. ACCEPTATION QUE LA SÉANCE SOIT TENUE À HUIS CLOS**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** le dernier décret du 30 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 octobre 2020;

**Considérant** qu'un arrêté ministériel de la ministre de la Santé et des Services sociaux précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres du conseil municipal de communiquer immédiatement entre eux;

**Considérant** qu'à cet arrêté, il est spécifié que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen (ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, etc.) permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Caplan accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique dont l'enregistrement audio sera diffusé sur le site Internet;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 020 - 10 - 236**

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jean-Marie Chouinard propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point, autres sujets, ouvert.

Adopté

**RÉSOLUTION 020 – 10 - 237**

**4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil, avec une précision apportée au point 15.1. pour l'ajout d'un lot omis dans l'offre de service de l'arpenteur et la confirmation que les frais sont les mêmes.

Adopté.

**RÉSOLUTION 020 – 10 - 238**

**5. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 28 SEPTEMBRE 2020**

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 septembre 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 septembre 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

**RÉSOLUTION 020 – 10 - 239**

**6. FINANCES / COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de septembre 2020 soient acceptés pour un montant global de **336 606.20 \$**. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté.

**7. REMISE CERTIFICAT HONORIFIQUE – PRIX BÉNÉVOLAT QUÉBEC 2020**

Comme la séance du conseil municipal est tenue à huis clos, la remise d'un certificat à M. Pierre Audet, pour son implication en lien avec le *Prix Hommage bénévolat-Québec 2020*, n'est pas possible en personne. Le conseil soulignera ce prix lors de la reprise des séances publiques.

Le maire mentionne que M. Audet a fait preuve d'une grande générosité en instaurant le projet de collecte et de vente de contenants (bouteilles, canettes, etc.) dont il remet les profits à la Société canadienne du cancer dans le cadre du Relais pour la vie. Félicitations!

## 8. CORRESPONDANCE

### RÉSOLUTION 020 – 10 - 240

#### 8.1 FONDATION SANTÉ BAIE-DES-CHALEURS - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

**Considérant** que la Fondation santé Baie-des-Chaleurs organise une activité annuelle de financement;

**Considérant** que celle-ci n'a pas eu lieu à cause de la pandémie et que l'organisme demande une aide financière en support à la Fondation;

**Considérant** que la politique de dons prescrit un montant de 75 \$ pour un organisme régional;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la Municipalité de Caplan remette un don de 75 \$ à la Fondation santé Baie-des-Chaleurs en soutien financier à cet organisme;

Adopté.

### RÉSOLUTION 020 – 10 - 241

#### 8.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SUIVI DEMANDE DIMINUTION LIMITE DE VITESSE

**Considérant** que le ministère des Transports a informé la Municipalité que sa demande de diminution de la limite de vitesse dans secteur du Village n'est pas acceptée;

**Considérant** que plusieurs demandes ont été adressées au MTQ depuis ces dernières années pour la diminution de la limite de vitesse;

**Considérant** que le conseil municipal maintient son intérêt à avoir une circulation sécuritaire dans ce secteur qu'il trouve à risque;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de Caplan demande au ministère des Transports de voir quel type d'affichage ou mesures alternatives seraient possible de mettre en place dans la zone du Village qui est de 70 km/h pour assurer la sécurité des usagers et de la population;

Adopté.

### RÉSOLUTION 020 – 10 - 242

#### 9. MRC DE BONAVENTURE – CPTAQ / NOUVELLE PROPOSITION D'ENTENTE À PORTÉE COLLECTIVE -DOSSIER # 415181 (ADOPTÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAAQ)

**Considérant** la nouvelle proposition d'entente à portée collective qui a été adressée à la CPTAQ en date du 21 février 2017 par le Conseil de la MRC de Bonaventure ;

**Considérant** le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ ;

**Considérant** que les membres du Comité Consultatif Agricole du territoire de la MRC de Bonaventure ont pris connaissance et analysé le contenu du Document de travail transmis par la CPTAQ en fonction du contenu de la nouvelle proposition d'entente à portée collective que la MRC avaient adoptée en février 2017 ;

**Considérant** que les membres du Comité Consultatif Agricole du territoire de la MRC de Bonaventure considère qu'il y aurait lieu de redemander à la CPTAQ de revoir sa position concernant

la correction et/ou l'ajustement des limites de profondeurs et des extrémités des îlots déstructurés ce, notamment de manière à faciliter l'application sur le terrain des dispositions afférentes à cette entente à portée collective ;

**Considérant** que le Conseil de la MRC de Bonaventure acceptait la nouvelle proposition d'entente à portée collective, telle que décrite dans le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ, relativement à l'identification des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers ;

**Considérant** que le contenu du « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » daté du 11 mars 2020 que la CPTAQ a acheminé à la MRC répond en partie aux demandes formulées par le Conseil de la MRC et que celui-ci a donné son avis favorable (Résolution numéro 2020-09-144) le 16 septembre 2020;

**Considérant** que la portée collective est très restrictive pour la Municipalité de Caplan en ce qui concerne notre développement économique et résidentiel en zones agricoles ;

**Considérant** que le conseil municipal a toujours exprimé sa réserve sur les différentes propositions;

**Considérant** que la Municipalité de Caplan ne désire pas ralentir les différents projets en cours dans la MRC;

**Considérant** que seulement deux dossiers ont été acceptés par le CPTAQ pour Caplan compte tenu du nombre des demandes initiales, et que le conseil municipal demeure d'avis que ce nombre est très minime;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de Caplan se rallie à la position de la MRC de Bonaventure;

**Que** le conseil municipal de Caplan accepte l'orientation préliminaire du dossier 415181 ce, en vertu des dispositions de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en demandant la possibilité de réviser rapidement les orientations déposées afin d'avoir une nouvelle proposition rapidement;

**Que** le conseil municipal de Caplan réitère sa demande de revoir la proposition puisque cela a des impacts certains sur le développement de la Municipalité de Caplan, tant économique, résidentiel que commercial;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 020 – 10 - 243**

### **10. DEMANDES DE CHANGEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

**Considérant** que deux demandes ont été adressées à la Municipalité de Caplan pour des changements au Règlement de zonage pour des activités commerciales;

**Considérant** que l'une est pour la Zone 8-M pour opérer un commerce de réparation et de vente au détail de matériel informatique et que l'autre pour la Zone 11-M pour la vente en ligne de produits funéraires sans entrepôt;

**Considérant** qu'une analyse et une proposition sont demandées à la responsable en urbanisme;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal est favorable de procéder à l'analyse des changements proposés au Règlement de zonage pour :

- Autoriser la poursuite des démarches pour la demande concernant la Zone 8M pour opérer un commerce de réparation et de vente au détail de matériel informatique;
- Évaluer la portée possible concernant la vente de produits en ligne sur notre territoire et à la zone 11-M afin qu'elle soit traitée par le conseil municipal à une séance subséquente;

**Que** la directrice générale voit à ce que l'analyse des demandes et proposition au conseil municipal pour la séance d'ajournement du mois d'octobre avec les propositions de changement aux règlements associés;

**Que** l'échéancier des changements soit présenté au conseil municipal à cette même réunion.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 020 – 10 – 244**

##### **11. APPROBATION DE VENTE DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS**

**Considérant** que la Municipalité de Caplan a publié une liste d'items à vendre avec un prix minimum demandée et que la date limite pour recevoir des offres était le 1<sup>er</sup> octobre 2020, 15 h 00;

**Considérant** les soumissions déposées à la Municipalité de Caplan, respectant le prix minimum;

**Considérant** que le directeur des travaux publics recommande la vente des items suivants selon les prix proposés;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics pour la vente des items suivant selon les prix le plus élevés sélectionnés :

- Unité d'urgence Ford CTV 1990 : 523 \$, plus taxes si applicables
- Unité d'urgence Ford CTV 2009 : 1 641 \$, plus taxes si applicables;
- Freightliner 2003 autobus : 1 127 \$, plus taxes si applicables;
- Chevrolet Silverado 2010 : 627 \$, plus taxes si applicables;
- Boîte à sel : 150 \$, plus taxes si applicables;
- Lot de tondeuses à gazon et fouet : 305 \$ plus taxes si applicables;
- Bomag BW rouleau : offre refusée car prix de base non respecté;

**Que** ceux-ci sont vendus tels que vus et sans garantie;

**Que** tel que recommandé par le directeur des travaux publics, que l'item Bomag BW rouleau, soit remis en appel d'offre avec une mise de départ moins élevé;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 020 – 10 - 245**

##### **12. DISPOSITION DE BIENS USAGÉS – MISE EN VENTE DIVERS ITEMS**

**Considérant** que la Municipalité de Caplan veut se départir de divers items usagés et que ceux-ci doivent être mis en vente publique;

**Considérant** que le directeur des travaux publics a préparé la liste des effets à vendre avec une suggestion de prix demandés;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal accepte de vendre les items suivants au montant de départ proposé par le directeur des travaux publics :

- lot de portes usagées (12) : 50 \$
- lot de lavabos (2) et toilettes (2) usagés : 25 \$
- lot de poteaux électriques usagés (7) : 50 \$
- Rouleau compacteur Bomag BW120 1987 : 500 \$

**Que** tous ces articles seront mis en vente jusqu'au 29 octobre 15 h, via le site Internet et la page Facebook de la Municipalité;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 020 – 10 - 246**

##### **13. PROJET CASERNE INCENDIE ET GARAGE MUNICIPAL – PUBLICATION CARROUSEL**

**Considérant** que le conseil municipal s'est engagé à informer la population de Caplan sur le suivi du projet de construction de la caserne incendie et le garage municipal;

**Considérant** que la présentation en réunion publique est peu probable compte tenu de la COVID-19;

**Considérant** que le conseil municipal confirme qu'il y aura la publication d'un carrousel « Édition spéciale » afin d'informer la population;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Qu'**une édition spéciale du journal le Carrousel portant sur le projet de construction de la caserne incendie et le garage municipal sera publiée vers le 26 octobre 2020.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 020 – 10 - 247**

##### **14. PLAN DES MESURES D'URGENCE – DATE DE RENCONTRE ET MISE À JOUR**

**Considérant** la pertinence de prévoir une rencontre du comité du plan des mesures d'urgence et de faire la mise à jour des personnes inscrites au plan;

**Pour ce motifs**, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal demande à recevoir la mise à jour des membres inscrits au plan des mesures d'urgence pour le 15 octobre 2020 compte tenu de l'urgence et de l'importance de ce dossier en temps de pandémie;

**Que** la directrice général confirme la date planifiée est le 21 octobre 2020 pour la rencontre des membres du comité du plan des mesures d'urgence afin que celle-ci ait lieu rapidement;

Adopté.

## 15. DOSSIERS DES ÉLUS

Quelques élus ont fait part du suivi de leurs différents dossiers en cours.

## 16. AUTRES SUJETS

### 16.1 MESURES COVID – TRAVAUX PUBLICS

Pour les travaux publics, il est demandé de faire une évaluation des effectifs disponibles particulièrement pour le déneigement en période de COVID et d'en faire rapport au conseil

### 16.2 DÉPART DE DEUX EMPLOYÉS – MOTION DE REMERCIEMENTS

Le conseil municipal tient à souligner le départ de Mme Maude Cyr et de M. Sarto Arsenault et à les remercier de leurs implications et de leurs années des services à la Municipalité de Caplan.

M. Keven Desbois propose une motion de remerciement au nom du conseil municipal.

### 16.3 AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 277- 2020 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BONAVENTURE DANS LE SECTEUR DU HAVRE DE PÊCHE DU RUISSEAU LEBLANC

M. Wilson Appleby donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance subséquente l'adoption du Règlement # 277- 2020 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure dans le secteur du havre de pêche du ruisseau Leblanc à Caplan .

### 16.4 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 277- 2020 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BONAVENTURE DANS LE SECTEUR DU HAVRE DE PÊCHE DU RUISSEAU LEBLANC

M. Jean-Marie Chouinard dépose le projet de Règlement # 277- 2020 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure dans le secteur du havre de pêche du ruisseau Leblanc à Caplan.

Le règlement a été lu intégralement par la directrice générale et celui-ci a été expliqué aux membres du conseil municipal.

## **RÉSOLUTION 020 – 10 – 248**

### **APPROBATION DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE**

**Considérant** que la présente séance ordinaire du conseil a eu lieu à huis clos, tel que permis par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant** que le conseil municipal souhaite par souci de transparence de décisions prises, que le procès-verbal soit accessible à la population rapidement sur le site Internet de la Municipalité;

**Considérant** qu'habituellement, les procès-verbaux sont approuvés à la séance du mois suivant, mais qu'il peut l'être séance tenante;

**Considérant** que tous les membres du conseil municipal ont reçu à l'avance les résolutions des points à l'ordre du jour de la présente séance, et que celles-ci ont été lues, proposées et adoptées par tous les membres;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers :



**Que** le conseil municipal approuve, séance tenante, le présent procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, dont les résolutions des points à l'ordre du jour furent transmises à l'avance à tous les membres du conseil;

**Que** ce procès-verbal sera publié sur le site Internet de la Municipalité dès que possible;

Adopté.

**RÉSOLUTION 020 – 10 – 249**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Keven Desbois la séance est ajournée au 19 octobre à 19 h 00.

Il est 21 h 15.

Unanimité.

---

Lise Castilloux, maire

---

Annie Robichaud, D.G., et secrét-très.

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*